

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 06 Mars 2023 au 04 avril 2023 inclus

Projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Nanterre

Une Enquête publique est organisée par l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD), **du 06 Mars 2023 au 04 avril 2023 inclus**, relative au **projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Nanterre** afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions, et contre-propositions concernant le projet Nanterre Partagée, et la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du de Nanterre sur le secteur du CASH (Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers).

Le projet de modification vise à permettre de :

- restructurer et ouvrir l'hôpital sur le quartier habité en permettant sa traversée, notamment par la création de nouvelles voiries et de cheminements doux,
- valoriser, et réaliser sur l'emprise foncière qui sera cédée, un projet immobilier contribuant à la diversification de l'offre de logement sur le Petit-Nanterre, à la remise en état et l'ouverture au public d'un espace vert (cloître qui sera relié au jardin « japonais »), à la création de nouveaux emplois dans le champ de l'économie sociale et solidaire en lien avec le tissu local, ainsi qu'à la création d'une crèche et d'une petite école Montessori, et au développement d'activités commerciales, notamment de loisirs, contribuant à l'animation et à la vie du secteur ;

L'objectif de la mise en compatibilité du PLU de Nanterre est d'adapter certaines dispositions du plan local d'urbanisme de Nanterre en vue de la réalisation du projet lauréat de la seconde édition de l'appel à projets Inventons la métropole du grand Paris nommé : Nanterre Partagée, et situé sur le secteur du CASH.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nanterre, soumise à enquête publique vise à apporter des ajustements et évolutions aux pièces suivantes du dossier PLU :

- créer une nouvelle Orientation d'Aménagement Programmée (OAP)
- le règlement graphique (plan de zonage, stationnement)
- le règlement écrit,
- les annexes (emplacements réservés, et fiche patrimoniale)

L'évaluation environnementale du projet de PLU et les avis de l'autorité environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Madame Isabelle DEAK-MIKOL, administratrice civile en retraite est désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision en date du 11 janvier 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Les pièces du dossier sont consultables :

1) au format papier, ou sur 1 poste informatique en accès libre par toute personne souhaitant consulter la version électronique du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante au siège de l'enquête publique

A la Mairie de Nanterre

Direction de l'Aménagement

88 118 rue du 8 mai 1945 – Tour A –12^{ème} étage

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00,
et le **jeudi** de 13h30 à 17h30.

Et en mairie de Quartier du Petit Nanterre

Située au 4 place des Muguets 92 000 Nanterre,

Le lundi /jeudi : 8h30-12h/ 13h-17h,

mardi : 13-17h, **mercredi/vendredi** : 9h-12h/13h-17h, **samedi** : 9h-12h.

2) A distance sur le site de la ville de Nanterre (www.nanterre.fr) ou sur le site de l'EPT POLD <https://www.parisouestladedefense.fr/>, ou sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/mise-en-compatibilite-du-plu-nanterre>

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre à feuillets non mobiles, côtés, paraphés, par la commissaire enquêteur, sur lequel les observations, suggestions et contre-propositions du public pourront être consignées.

Les registres sont disponibles au siège de l'enquête publique :

- A la Direction de l'Aménagement de Nanterre : 88 118 rue du 8 mai 1945 Tour A –12^{ème} étage
- A la Mairie de Quartier du Petit-Nanterre située au 4 place des Muguets, Nanterre
- Ou en version dématérialisée sur : <https://www.registre-numerique.fr/mise-en-compatibilite-du-plu-nanterre>

Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Madame la commissaire-enquêteur

Enquête Publique concernant le projet Nanterre Partagée et la mise en compatibilité du PLU

Direction de l'Aménagement

Mairie de Nanterre

88 / 118 Rue du 8 Mai 1945 - 92014 Nanterre

Chacun pourra également demander et obtenir à ses frais, communication du dossier d'enquête publique, auprès de la direction de l'aménagement de Nanterre à l'adresse ci-dessus ; ou par courriel : PLU@mairie-nanterre.fr Madame la commissaire-enquêteur assurera des permanences d'une part, à la Mairie de Nanterre – Direction de l'Aménagement – Tour A – 12^{ème} étage les **Mardi 7 mars de 14h à 17h et Mardi 4 avril de 13h30 16h30** ; et d'autre part, le **Jeudi 16 mars de 14h à 17h et Jeudi 23 mars de 14h à 17h** : en mairie de quartier du Petit-Nanterre située 4 place des Muguets à Nanterre.

La commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour recueillir les observations par audioconférence le mardi 28 Mars 2023 entre 9h et 12h. Ces permanences téléphoniques sont proposées en créneaux horaires. Leurs modalités de participation et d'inscription sont précisées sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mise-en-compatibilite-du-plu-nanterre>

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions en Mairie pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville. Toute personne qui en fera la demande pourra obtenir communication du rapport du commissaire-enquêteur en s'adressant par écrit à l'EPT POLD ou à la Mairie de Nanterre.